



F.N.C.L

Fédération Nationale
des Négociants en
Céréales et Légumineuses



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 OCTOBRE 2002

RAPPORT MORAL

Association à but non lucratif régie par le Dahir n° 1.58.376 du 3 jourmada 1378 (15 novembre 1958)

193, avenue Hassan II - Casablanca MAROC - Tél. : 212 (0)22.47.64.38/68 - Fax : 212 (0)22.47.42.07 - e-mail : fncl@wanadoo.net.ma

Il y a un an, à quelques jours près, les négociants-importateurs ont décidé d'unifier leurs rangs au sein d'une structure associative représentative commune se fixant comme objectifs claires l'instauration d'un environnement réglementaire à même d'assurer à la profession une vision à moyen et long termes au sein d'une filière céréalière restructurée et efficiente.

La FNCL, devenait ainsi le prote-parole unique et incontournable de l'ensemble des négociants-importateurs vis-à-vis de tous ses partenaires et ses interlocuteurs, aussi bien publics que privés.

Cette position renforcée lui a permis de faire prévaloir son point de vue sur de nombreuses questions et de faire aboutir bon nombre de ses revendications.

LE CONTEXTE

L'exercice écoulé a de nouveau été marqué comme le précédent par deux événements majeurs : une nouvelle année de sécheresse et le maintien d'un système de taxation des importations inadapté.

Campagne 2000-2001

La campagne agricole 2000-2001 a été très moyenne. La production céréalière globale a atteint 46,6 millions de quintaux.

Elle est en recul de 7,7% par rapport à la production moyenne des 5 dernières années et en augmentation de 152% par rapport à la campagne précédente (19,2 MQ).

La production de blé a atteint 24,44 MQ, celle du blé dur 9,96 MQ et celle de l'orge 12,16 MQ.

Par rapport à une campagne agricole moyenne de 65 MQ, la sécheresse de l'année 2000-2001 s'est traduite par un manque à gagner en terme de croissance économique de près de 5 points du PIB.

Toutefois, en raison du programme de lutte contre la sécheresse les conditions climatiques n'ont eu que des effets limités sur l'état du cheptel.

La facture céréalière des importations a atteint près de 5 milliards de dirhams.

Cette nouvelle campagne confirme les craintes du passage du Maroc d'une zone tempérée vers une zone semi-aride avec une sécheresse structurelle. La nécessité urgente d'une révision de la politique céréalière marocaine devient ainsi de plus en plus évidente. Les subventions et les plans anti-sécheresse ne peuvent que la retarder, mais en aucun l'éviter.

Questionné directement sur cette question par la FNCL, lors d'un débat à la Chambre Française du Commerce et de l'Industrie au

mois de mai 2002, le Ministre de l'Agriculture l'avait d'ailleurs reconnu en affirmant : « la subvention à la FNBT n'atteint pas sa cible et ne profite qu'à des intermédiaires parasites. Le gouvernement est convaincu de la nécessité de la réorienter vers le producteur national et le développement rural. Cependant, pour des raisons politiques, le redéploiement de cette subvention ne pourra se faire qu'après les élections. »

Le Système de tarification

Les importateurs n'ont jamais cessé de dénoncer ce système depuis son instauration.

La mise en place d'un système de filtre, fixant pour chaque mois les prix repères maximum pour les importations du mois suivant, a quelque peu atténué les effets pervers du système. Cependant ce filtre, qui ne devait constituer qu'un palliatif provisoire en attendant la refonte du système de taxation, est en vigueur depuis près de deux ans malgré toutes les critiques dont il fait l'objet.

De nouveau, durant toute l'année écoulée, La FNCL n'a cessé de réitérer sa position auprès des autorités concernées. Ce a été le cas notamment dans un courrier adressé à Monsieur le directeur Général de l'ONICL dans lequel elle rappelle que « depuis le mois de novembre 2000, les importateurs sont associés, à titre consultatif, à la détermination des prix maximum mensuels à l'importation des céréales. Jusqu'à cette date, ces prix étaient déterminés par les seuls services de l'ONICL qui les communiquaient directement l'Administration des douanes pour le contrôle et l'application des droits et taxes sur les céréales importées. L'objectif de cette détermination des prix maximums sur la base de référence internationales reconnues, était de limiter provisoirement, autant que possible, les effets pervers du système de taxation actuellement en vigueur en attendant sa réforme globale. Or nous constatons que dix-huit mois après sa mise en place, ce palliatif, qui ne devait être que provisoire, semble devenir la règle. Plus grave encore, malgré nos demandes renouvelées chaque mois, aucune réunion d'évaluation n'a été convoquée alors qu'initialement ces réunions devaient se tenir tous les deux mois.

Pour ces raisons, tout en déclinant toute responsabilité de notre Fédération dans la fixation des prix à l'import, nous avons l'honneur de vous demander d'intervenir au nom de l'interprofession auprès des autorités concernées pour les sensibiliser de nouveau sur la nécessité et l'urgence d'une révision du système des équivalents tarifaires actuellement en vigueur. Nous nous permettons de vous rappeler à cet effet que nous avons déjà formulé officiellement plusieurs propositions concrètes de réforme de ce système s'appuyant d'une part sur l'élimination progressive de la subvention à la FNBT (dont tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'elle n'atteint pas ses objectifs) et son redéploiement pour un soutien direct au producteur, et, d'autre part, une réduction des droits de douanes sur le blé qui permettrait de mettre à la disposition des couches les moins favorisées de la farine de bonne qualité au prix auquel est vendue actuellement la FNBT sur le marché ».

Lors de la réunion mensuelle du 23 avril 2002, la FNCL a de nouveau rappelé sa position. Lors de cette réunion, à la suite d'une longue discussion d'évaluation de la situation, et en attendant une réforme globale du système, il a alors été décidé (faute de mieux) de maintenir le système de « filtre mensuel » actuel tout en l'améliorant autant que possible.

- Première évaluation de la douane :

Une première évaluation partielle de ce filtre a été réalisée par la Direction des Douanes.

L'analyse porte sur les mois de février, mars et avril 2001, qui ont totalisé 80 importations de blé tendre. Sur ces 80 importations, la douane a relevé 20 cas non conformes, dont certains, selon elle, « pourraient être des cas de surfacturation ».

Ainsi, 14 opérations présentent des prix supérieurs de 4\$ aux prix maximums arrêtés, 2 opérations + 8\$, 1 opération + 17,39\$ et 3 opérations des prix inférieurs de 3\$ aux prix maximums.

A chaque fois, la douane a accordé aux importateurs concernés des délais suffisants (un mois en moyenne) pour lui fournir les pièces justificatives.

Dans l'ensemble, la douane estime que le filtre mis en place donne de bons résultats.

RELATIONS DE LA FNCL AVEC SES PRINCIPALX PARTENAIRES

Le Ministère de l'agriculture

Bien qu'on ait à déplorer le manque de réactivité de certains de ses cadres, La FNCL et les hauts responsables du ministère de l'Agriculture ont tissé d'étroites relations de travail. C'est plus particulièrement le cas de son Secrétaire Général qui suit de près les activités de notre Fédération et ne manque pas de prendre part à toutes les manifestations qu'elle organise.

Chaque fois que l'occasion s'en présente, la FNCL ne manque pas de rappeler ses positions sur les différentes questions concernant le secteur.

LE CICL

Le CICL s'est réuni à deux reprises cette année.

La première réunion qui s'est tenue le 29 novembre 2001 a débattu de nombreux points importants dont :

1. L'organisation professionnelle : Ce point a fait l'objet d'une discussion très riche qui a abouti à deux propositions d'organisation de la filière céréalière :

- soit une révision de la loi 12/94 en vue de généraliser les dispositions prévues dans ce texte pour les minoteries industrielles à l'ensemble des autres composantes de la filière, ce qui nécessite une procédure très longue.
- Soit que les fédérations professionnelles existantes (ou qui seront créées) modifient leurs statuts pour y englober toutes les associations régionales sans exception avec adhésion obligatoire pour tous les professionnels.

Lors de cette réunion, les négociants ont demandé d'activer la mise en place de critères minima pour l'exercice de la profession du commerce des céréales en vue d'inciter les opérateurs à investir dans les domaines du stockage (quand les mesures d'encouragement seront prises).

2. L'approvisionnement du marché en blé dur : Cette question a été abordée sous l'angle de l'augmentation des prix sur les marchés internationaux et ses répercussions sur le prix à l'importation. Cette augmentation a abouti au dépassement du prix cible de 340 DH/QL. De ce fait, il devient nécessaire de réviser le taux de droits de douane appliqué à cette céréale.

Lors de cette réunion, la FNCL a réclamé une révision et une harmonisation des impôts indirects et directs qui frappent son secteur (cotisation minimale, TVA, droits de douane...).

La seconde réunion a eu lieu le 29 mai 2002 : A l'ordre du jour figuraient les points suivants :

1. Préparation de la campagne de commercialisation 2002-2003.
2. Suivi des importations de blé tendre en A.T.
3. Projet de contrat-type pour la commercialisation des céréales (voir plus loin).

Cette structure continue de souffrir de l'absence d'un statut clair sur ses prérogatives et de l'absence d'un secrétariat permanent.

L'ONICL

L'ONICL reste le principal partenaire de notre Fédération. La nomination du nouveau directeur général a grandement contribué à améliorer davantage nos relations avec cet Office.

Cette relation fructueuse a permis de parvenir à des accords, prenant la plupart du temps en considération les points de vue de notre fédération, sur de nombreux dossiers sensibles.

Cela a été le cas par exemple de la révision du cahier des charges pour l'adapter aux nouveaux textes sur les marchés publics, des modalités d'importation ou de la restructuration des circuits de commercialisation.

- Le Cahier des charges

Dès le début, la FNCL a attiré l'attention des responsables de l'ONICL sur les particularités des appels d'offres de l'ONICL qui ne peuvent être concernés par ces textes.

Sur son insistance, L'ONICL a consulté les autorités concernées sur la conformité du nouveau cahier des charges au texte sur les marchés publics. Leur réponse, a confirmé le point de vue de notre Fédération sur le fait que l'ONICL n'était pas directement concerné par ce texte et qu'il avait toute latitude pour l'adapter à ses propres besoins. Par conséquent, l'ONICL prévoit de réviser une nouvelle fois son cahier des charges.

- Les modalités d'importation

La FNCL a tenu avec M. Guedira une réunion de travail dès sa nomination à la tête de l'ONICL. Lors de cette réunion, la FNCL a rappelé les conditions dans lesquelles l'instauration de la déclaration d'importation et le montant de la caution y afférente ont été décidés. Elle a également rappelé sa position de principe selon laquelle dans les pays libéralisés, seule l'existence d'un stock de sécurité permet d'assurer aux pouvoirs publics la visibilité nécessaire pour garantir dans les meilleures conditions l'approvisionnement du pays en céréales. Les déclarations d'importation individuelles ne peuvent constituer qu'un soutien à la gestion optimale de ce stock de sécurité. Dans tous les cas, ces déclarations ne sauraient être assorties d'une caution de bonne exécution.

Après une longue discussion, et plusieurs réunions, le Directeur Général a admis les arguments de la FNCL, et accepté, dans une première étape, de réduire les délais de déclaration des importations de 21 à 10 jours et de limiter le montant des cautions de bonne exécution à 5 dh pour le blé et à 3 DH pour les autres céréales au lieu de 10 et 5 DH.

Le décret entérinant cette décision est paru au mois d'août 2002, et le projet de circulaire d'application a fait l'objet de plusieurs observations de la FNCL qui ont pour la plupart été pris en compte.

- Les contrats-type et la chambre arbitrale.

A l'initiative du ministère de l'agriculture, une mission d'étude regroupant différents représentants de la filière céréalière, dont la FNCL, a séjourné en Grande-Bretagne pour s'informer sur le système de commercialisation des céréales britanniques.

Selon Monsieur Benabderrazik, le secrétaire général du ministère de l'Agriculture, l'objet de cette mission était de réunir le maximum d'informations sur les systèmes étrangers pour mener à bien une réforme des circuits de commercialisation marocains. Dans un intervention au séminaire sur les marchés à terme organisé par la FNCL, M. Benabderrazik a énuméré les grands axes de cette réforme :

- au niveau des transactions : c'est-à-dire au niveau de la contractualisation des relations entre les opérateurs (les opérateurs du stockage, les minotiers, les importateurs, les producteurs) et l'introduction de mécanismes de recours, d'arbitrage pour pouvoir améliorer la qualité et la certitude des transactions intérieures.
- au niveau des aspects de qualité : comment à partir de la production primaire au champ, compte tenu des mécanismes de la commercialisation qui sont mis en œuvre, des capacités de stockage, de tri, de mélange et d'analyse, obtenir une qualité de blé qui soit améliorée par rapport au tout-venant de notre production. Cela passe nécessairement par une mise à niveau de nos capacités de stockage, de collecte, et un travail plus à fond de rémunération de la qualité.
- au niveau des mécanismes de financement : Il est effectivement très important de parvenir à une diversification des outils de financement par rapport à une activité aussi essentielle que la production de céréales. Que se soit les bons en magasins ou des mécanismes de financement plus descriptifs, ceux-ci paraissent être une étape tout à fait nécessaire. En Angleterre, par exemple, on peut obtenir du financement sur des bons décrivant la qualité des produits en stockage. Ce papier, qui est l'équivalent d'un connaissance,

ce support d'une marchandise calibrée, standardisée, qui a un prix fondé dans un marché, est un bon outil de financement et de refinancement. Il est important de compléter nos outils dans cette logique.

- Au niveau de la contractualisation : il s'agit d'avoir une base contractuelle standardisée pour la qualité, la normalisation de la qualité et du stockage pour pouvoir construire également les mécanismes de financement qui soient un peu plus élargis, qui donnent davantage de sécurité à l'ensemble des parties.

Dans le cadre de cette réorganisation des circuits de commercialisation, un comité a été mis en place le 6 février dernier pour élaborer un projet de contrat-type pour la commercialisation intérieure des céréales s'inspirant des contrats de l'Amipros, ainsi que des contrats britanniques UKASTA et français INCOGRAIN.

Ce comité regroupe des représentants de la FNCL, l'ONICL, Le ministère de l'Agriculture, la FNM, l'AMIPA (Fès) et l'AMCCLCSM (Meknès).

Ce comité a tenu plusieurs réunions de travail pour parvenir à la rédaction d'un projet de contrat-type qui a été soumis pour finalisation au ministère de l'Agriculture et au CICL.

Le Comité a également élaboré un projet d'organisation d'une chambre arbitrale.

Le séminaire organisé par la FNCL sur les contrats et l'arbitrage a permis d'unifier les points de vue des membres du comité sur les amendements à apporter à ce projet, notamment en ce qui concerne la création et le fonctionnement de cette chambre qui doivent être du seul ressort des opérateurs privés.

L'accord s'est finalement porté sur la création d'une chambre sous forme d'association régie par le Dahir de 1958. Cette association serait créée à l'initiative de la FNCL et de la FNM, auxquelles pourraient se joindre d'autres associations comme l'AMIPA de Fès.

La rédaction du projet de statuts a été confiée à la FNCL. Ils seront débattus très prochainement pour être ensuite présentés à la prochaine réunion du CICL.

La Commission portuaire

Depuis la mise en place de la commission chargée de suivre de près le transit céréalier au port à Casablanca, tous les opérateurs, publics et privés, ont constaté une nette amélioration de la situation portuaire.

Rappelons que cette commission, qui regroupe des représentants de la FNCL, la Direction des ports, l'ODEP, la Sosipo, l'ONICL, et la willaya du port, a mis en place une procédure transparente énonçant les règles de priorité, de déchargement et d'évacuation des navires céréaliers., autant pour les silos que pour les quais

Le travail de cette commission a été notamment salué par la Sosipo. Selon celle-ci, le « travail effectué par la Commission portuaire de suivi des navires céréaliers, grâce à l'impartialité et la meilleure coordination de ses membres, a permis d'améliorer de manière considérable le taux de rotation des silos qui est passé à 8,30 au premier semestre 2002 contre 4,97 au cours de la même période de l'année dernière. Les silos portuaires ont en effet enregistré une augmentation du transit céréalier de 34,4% au premier trimestre 2002 (342.014 TM) par rapport à la même période de l'année dernière (254.422) et ce, malgré l'immobilisation du magasin 8 pour travaux de rénovation (qui représente à lui seul 14% de la capacité de stockage, soit 10.000 TM).

L'ODEP

L'an dernier, la FNCL a tenu à sa demande une réunion de travail avec le nouveau DG de l'ODEP, en présence du directeur de la DEPC.

A cette occasion la FNCL a attiré l'attention des responsables de l'ODEP sur les défaillances portuaires, tant matérielles qu'humaines, à la veille d'une campagne qui s'annonçait très importante.

La FNCL a reçu l'assurance que toutes les dispositions nécessaires seront prises pour que les importations se déroulent sans perturbations.

Le même mois, la FNCL a tenu avec les représentants de la Direction Générale de l'ODEP une réunion consacrée à l'étude des dispositions à prendre pour rendre plus attractif pour les navires céréaliers le port de Jorf Lasfar.

Les responsables de l'ODEP à Jorf Lasfar ainsi que des représentants de l'ONCF ont assisté également à cette réunion. Après discussion il s'est avéré que le port de Jorf dispose actuellement de la logistique nécessaire pour recevoir dans de bonnes conditions les navires céréaliers, mais qu'il reste handicapé par un surcoût très élevé en matière de transport. Les responsables de l'ODEP se sont engagés à étudier avec l'ONCF les possibilités de réduction de ce surcoût.

La Direction des Douanes

Grâce notamment aux réunions mensuelles de détermination des prix à l'importation, et aux échanges de points de vue auxquelles elles donnent lieu entre les représentants des administrations concernées (Douane, ONICL et ministère de l'Agriculture), les services des douanes ont pu se forger une meilleure compréhension de la situation et des problèmes des importateurs de céréales.

Cette compréhension s'est traduite par de nombreuses décisions en faveur des importateurs dans des cas litigieux.

Tout dernièrement, à la demande de la FNCL, une réunion s'est tenue à la direction générale des douanes qui a permis de parvenir à un accord sur le traitement des manquants à l'importation et qui a permis de faire prévaloir le point de vue de notre Fédération.

L'ONCF

Une matinée d'information et sensibilisation des opérateurs à l'importance du stockage a été organisée conjointement par l'ONICL, l'ONCF et la FNCL le jeudi 15 novembre 2001 à Rabat au profit des opérateurs céréaliers.

Lors de cette réunion, l'ONICL a fait un exposé sur le stockage des céréales sous le titre « diagnostic de l'infrastructure existante et évaluation du déficit à l'horizon 2010 ». la Sosipo a donné un aperçu sur « les potentialités actuelles et les perspectives de développement des silos portuaires » et l'ONCF a disserté sur la « contribution de l'ONCF à l'organisation de la chaîne logistique relative à la filière céréalière ».

Relations avec les représentations étrangères

Outre France Export Céréales, avec laquelle elle entretient d'excellentes relations de travail dans l'intérêt des deux parties, et avec la quelle elle a organisé différentes manifestations au Maroc et participé à plusieurs rencontres en France, la FNCL maintient des contacts permanents avec les représentants d'autres pays comme les USA, la Grande Bretagne ou la Syrie :

L'US Wheat

Plusieurs réunions de travail ont été tenues avec M. Galasso, représentant de l'Us Wheat au Maroc. Ces rencontres ont donné lieu à des échanges de points de vue sur la situation du secteur aussi bien sur le plan international, qu'américain ou marocain.

Grande Bretagne

M. A. Bennani, président de la FNCL, a organisé à son domicile une réception en l'honneur de la délégation britannique du HGCA à l'occasion de la signature d'un accord de coopération entre cet organisme et son homologue marocaine, l'ONICL, le 29 avril 2002. La FNCL a apporté son soutien à l'organisation par le HGCA de plusieurs séminaires de présentation des céréales britanniques au Maroc, et plusieurs membres de notre Fédération ont été invités à des séjours de travail en Grande Bretagne.

Visite d'une délégation syrienne

Une délégation de haut niveau du département syrien de la production et la commercialisation des céréales a été reçue par la FNCL. Une réception leur a été offerte au domicile du Président de la FNCL.

Les responsables syriens ont été reçus le samedi 4 mai dernier par la FNM et la FNCL. La réunion s'est tenue à l'IFIM en présence du DG de l'ONICL.

Les opérateurs marocains ont expliqué aux responsables syriens les exigences du consommateur marocain en matière de céréales importées, et plus particulièrement le blé dur. Ils ont manifesté leur disposition à entamer des relations commerciales avec la Syrie, à condition que les normes de qualité exigées soient respectées et que les transactions ne soient pas entravées par des lourdeurs bureaucratiques. De leur côté, les représentants syriens ont manifesté leur disposition à prendre toutes mesures nécessaires pour satisfaire les exigences des opérateurs marocains.

AUTRES ACTIVITES DE LA FNCL

Séminaires

Dans le cadre de son activité visant à approfondir les connaissances de ses membres sur les multiples aspects liés à leur profession et pour développer et mieux faire connaître les questions intéressant notre secteur et son avenir, la FNCL a organisé plusieurs séminaires.

- Séminaire sur l'accès aux marchés à terme des céréales

Ce séminaire organisé par la FNCL le 24 janvier 2002 a parfaitement atteint ses objectifs : permettre à l'ensemble des parties concernées par les marchés à terme (opérateur, administration et intermédiaires financiers) de mieux en comprendre le fonctionnement et l'utilité, et dissiper les craintes manifestées par certains (craintes dues le plus souvent à une compréhension erronée du rôle de ces marchés).

Au niveau de la participation, outre la présence de M. Benaberrazik Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture qui a bien voulu y prononcer un discours d'ouverture, et celle de M. Abdellatif Guedira, Directeur Général de l'ONICL, plusieurs banques étaient représentées à un haut niveau (Bank Al Maghrib, Wafabank, BCP,

BMCI, SGMB, SMDC...), de même que le ministère de l'agriculture, celui des Finances, l'Office des Changes, les autres opérateurs de la filière (FNM) ainsi que plusieurs représentants de la presse nationale.

Au niveau de l'exposé, malgré la complexité du sujet, l'intervenant a pu expliquer de manière simple et claire les différents aspects du fonctionnement des marchés à terme, ce qui a permis d'instaurer par la suite une discussion riche et approfondie entre les participants.

- Séminaire sur les contrats et l'arbitrage

En collaboration avec France Export céréales, la FNCL a organisé le 16 avril 2002 un séminaire sur « les contrats et l'arbitrage » en matière de céréales. Ce séminaire a été animé par Monsieur Villette, Président du Syndicat de Paris, et Monsieur D'Auxais, président de la chambre arbitrale parisienne.

Cotisation minimale

La FNCL a confié à un bureau spécialisé la mission d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès de toutes les autorités concernées pour parvenir à une réduction de 0,50% à 0,25 % de la cotisation minimale à laquelle sont injustement assujettis actuellement les importateurs.

Plusieurs réunions ont été tenues avec ce bureau pour assurer le suivi de ce dossier.

Risques clients :

Lors de ses multiples réunions la FNCL a accordé une part importante à la discussion des moyens à mettre en œuvre pour réduire les risques clients à un moment où le montant des impayés atteint des proportions très alarmantes et où se multiplient le nombre d'unités en redressement judiciaire.

Les craintes de la FNCL rejoignent celles de l'ONICL qui avait organisé une réunion avec notre Fédération et la FNM pour s'inquiéter de la multiplication des délégations de créances.